

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Inspection réalisée par :

Département(s) :

Date :



Les équipements de protection individuelle (ÉPI) doivent être choisis en fonction des risques identifiés. La plupart doivent être conformes à des normes bien définies. Il appartient à l'employeur et au comité de santé et de sécurité de faire les bons choix d'ÉPI.

Protecteur oculaire ou visière

	OUI	NON	N/A
Bien entreposé (à l'abri des saletés et de la poussière)	☐	☐	☐
Lentilles ou visière propres, sans égratignure	☐	☐	☐
Ajustements en bonne condition	☐	☐	☐
Lunettes de sécurité munies de protecteurs latéraux	☐	☐	☐
★ On porte les lunettes ou la visière pour les opérations spécifiées	☐	☐	☐

Protecteurs auditifs

Bouchons jetables: distributeur propre et rempli	☐	☐	☐
Bouchons réutilisables: propres, en bon état	☐	☐	☐
Coquilles : coques, arceau, coussinets (absence de fendillement, non déformés, propres)	☐	☐	☐
★ On utilise les protecteurs auditifs dans les zones désignées	☐	☐	☐

Chaussures de protection (souliers, bottes)

	OUI	NON	N/A
Chaussures en bon état (aucune déchirure, absence de trou)	☐	☐	☐
Semelles en bon état (pas trop lisses, antidérapantes, absence de trou)	☐	☐	☐
Lacets attachés	☐	☐	☐
★ On porte des chaussures de protection dans les zones désignées	☐	☐	☐
★ On porte des chaussures de protection munies d'un talon pour les travaux où il faut monter dans une échelle	☐	☐	☐
★ On porte des chaussures de protection à semelles isolantes (symbole Ω sur l'étiquette) si on intervient à proximité ou sur des composantes électriques sous tension à découvert	☐	☐	☐
Les soudeurs portent des chaussures munies d'une protection métatarsienne	☐	☐	☐

Masques (protection respiratoire)

	OUI	NON	N/A
Bien entreposés (à l'abri des saletés, de la poussière, de l'humidité et de la chaleur)	☐	☐	☐
Propres – aucune contamination sur la paroi intérieure du masque	☐	☐	☐
Sangles ou élastiques en bon état	☐	☐	☐
Masque à cartouches	☐	☐	☐
• registre de formation et des essais d'ajustement	☐	☐	☐
• entreposé dans un sac étanche	☐	☐	☐
• cartouches datées, non expirées	☐	☐	☐
★ On porte une protection respiratoire lors des opérations désignées	☐	☐	☐

Gants

Entreposés à l'écart des produits chimiques	☐	☐	☐
Propres et en bon état	☐	☐	☐
Taille ajustée aux utilisateurs	☐	☐	☐
Appropriés aux risques de blessures aux mains (coupures, produits chimiques, chaleur, etc.)	☐	☐	☐
Résistants aux produits chimiques utilisés	☐	☐	☐

Casques de sécurité

Entreposés à l'abri des rayons solaires et des produits chimiques	☐	☐	☐
Absence de fissures, craquelures, bosses, trous ou entailles	☐	☐	☐
Coiffe et sangles en bon état	☐	☐	☐
Espace maintenu entre le casque et le fond de la coiffe	☐	☐	☐

Harnais de sécurité

Entreposés adéquatement (endroit propre et sec, à l'abri des produits chimiques et des rayons du soleil)	☐	☐	☐
Sangles : absence d'usure, coutures intactes	☐	☐	☐
Boucles et anneaux d'amarrage : absence de déformation ou de faiblesse dans le métal, de corrosion ou d'extrémités coupantes	☐	☐	☐
Anneau d'amarrage : pivote librement	☐	☐	☐
Coussinet de l'anneau de d'amarrage : absence de plis, fissures ou déformations	☐	☐	☐
Indicateur d'arrêt de chute non apparent (tout harnais ayant déjà servi à arrêter une chute ne peut servir à nouveau. Il doit être retiré.	☐	☐	☐
D'autres équipements de protection peuvent nécessiter une inspection (casques de soudeur, tabliers, genouillères, etc.). Il faudra prendre soin de les ajouter.	☐	☐	☐

★ Ce pictogramme indique les actions ou les méthodes de travail à observer.